

COMMISSION DE FINANCES DU 17 MARS 2022

DECISION DU MAIRE

Objet : Information Marchés Publics

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 15 juillet 2020, Madame le Maire a attribué les marchés suivants et avenants (conformément à l'article L2121-10 et L2121-12 du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics :

Procédure Adaptée

⇒ 8 décembre 2021

✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°1 gros œuvre/démolition/VRD

Lors de la réalisation, les travaux supplémentaires suivants s'avèrent nécessaires :

- Suite à la dépose de la couverture et de la charpente, les têtes de murs du bâtiment B et les linteaux des fenêtres s'avèrent fortement altérés, les pierres se déchaussent menaçant la pérennité des murs de façade, il s'avère donc nécessaire de purger toutes les têtes de murs et de réaliser des arases ferraillées pour stabiliser l'ensemble et avoir une bonne assise pour la nouvelle charpente et la nouvelle couverture,
- Le bureau de contrôle demande que l'escalier extérieur soit aux normes PMR habitation (non évoqué au stade des études), de ce fait, la modification de l'escalier a engendré une modification du volume du local technique attenant, il s'avère donc nécessaire de créer un mur de refend intérieur en plus,
- Suite à retour d'étude ENEDIS, il s'avère nécessaire de réaliser une réservation dans le mur pignon sur rue des Lauriers afin d'insérer le coffret ENEDIS destiné à l'alimentation du logement du 1er étage,
- A la demande du bureau de contrôle, il est souhaité la réalisation d'une dalle extérieure en pied de l'issue de secours accessoire de la grande pour gérer la hauteur de la marche,
- A la demande de l'architecte, il est nécessaire de supprimer une ancienne chape en fond de la future grande salle : ancien WC et niveau non répertorié sur plans géomètre.

Soit un total de 16 920 € TTC.

✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°6 menuiseries intérieures

A la demande de maître d'ouvrage, les petits équipements dans les salles de cours sont retirés du marché de l'entreprise.

Soit un total de – 1 930.14 € TTC.

✚ Avenant rénovation du 3 rue des Lauriers – Lot n°11 électricité

A la demande de maître d'ouvrage, l'entreprise AM3I PLUS propose une variante économique sur les luminaires de la grande salle par rapport à son marché initial les luminaires de la grande salle prévus à l'origine sur variateur en ON/OFF simplement, générant ainsi une économie.

A la demande du maître d'ouvrage, suppression de l'option « contrôle d'accès » retenue à l'origine, chapitre 1.3.20 du DPGF de l'entreprise.

Soit un total de – 7 146.14 € TTC.

Appel d'offres

⇒ 14 décembre 2021

✚ Marché fourniture et acheminement d'électricité

Attribué à l'entreprise E-PANGO (75 – PARIS) – pour un montant de 254 242.05 € TTC pour 3 ans.

Procédure Adaptée

⇒ 15 décembre 2021

✚ Marché maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments au stade Constant Germon

Attribué à l'atelier LEFLOCH (44 – LA HAYE FOUASSIERE) – pour un montant de 152 121.60 € TTC.

⇒ 16 décembre 2021

✚ Avenant maîtrise d'œuvre pour la construction d'une micro-crèche

La décision du Maire n°2021-33 en date du 24/09/2021 et l'ordre de service n°3 du 21/09/2021 valident l'avant-projet définitif et l'arrêtent à la somme de 586 000 € HT (703 200 € TTC).

Conformément à l'article 5 « forfait de rémunération » du CCAP du contrat de maîtrise d'œuvre entre la ville du Croisic et l'Atelier Gautier-Guilloux, le forfait initial de rémunération est provisoire (article 5.01), le taux est de 8.96%, il convient d'arrêter le forfait définitif de rémunération suivant l'article 5.02 du CCAP sur la base du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

Le coût arrêté au stade de l'A.P.D est majoré de 21.241% par rapport à l'enveloppe financière initiale, elle est notamment impactée par la hausse des matières premières de ces derniers mois.

La rémunération définitive au titre de la mission de base du maître d'œuvre au taux de 8.96% fixé dans l'acte d'engagement s'élève à : 52 505.60 € HT (63 006.72 € TTC).

✚ Avenant maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de Pitié

La Ville du Croisic a confié le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet NIGUES, notifié le 30 octobre 2015.

Le marché de maîtrise d'œuvre après la passation de l'avenant n°2 est d'un montant de 145 950.45 € HT.

Ce marché est décomposé avec une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Par ailleurs, lors de la consultation des entreprises une variante exigée concernant la stabilisation de la charpente et des maçonneries hautes de la nef a été chiffrée au stade APD pour un montant de 120 000 € HT.

La mise en œuvre de ces travaux nécessite la rémunération de l'architecte. Le taux de rémunération du cabinet NIGUES est de 7.54%.

De ce fait, le montant complémentaire pour la réalisation de la variante exigée est de 9 048 € HT.

✚ Validation de l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) et suppression de la tranche optionnelle n°2 (équipement mobilier et polychromie)

OPC attribué à l'atelier GAUTIER-GUILLOUX (35 – RENNES) – pour un montant de 5 220.00 € TTC.
Suppression de la tranche optionnelle n°2 pour un montant de -3 360.00 € TTC.

✚ Marché entretien de l'éclairage public

Attribué à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (44 – GUERANDE) – pour un montant de 56 275.62 € TTC (variante).

⇒ 26 janvier 2022

✚ Marché construction d'une micro-crèche

Marché déclaré infructueux pour tous les lots.

⇒ 24 février 2022

✚ Avenant fourniture de service de télécommunications

Le marché de fourniture de service de télécommunications a été conclu avec la société AERLINK, pour une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois) à compter du 30 avril 2021, pour un montant de 69 271.20 € TTC.

Suite à un changement d'organisation de la maison médicale située 22 rue Henri Becquerel, il a été décidé de raccorder ce bâtiment à la fibre optique et ainsi permettre aux futurs praticiens de bénéficier d'une connexion internet fiable.

La société AERLINK propose un raccordement à la fibre optique pour un coût de :

- Fibre optique FTTH SFR : 55.00 € HT/mois soit 660.00 € HT/an.
- Routeur AERLINK Série 7 : 5.00 € HT/mois soit 60.00 € HT/an.

Soit un coût supplémentaire de 720.00 € HT/an (864.00 € TTC) soit 1 620.00 € HT (1 944.00 € TTC), sur 27 mois (*).

De plus, afin de permettre la gestion à distance du chauffage des vestiaires du stade, il est nécessaire d'installer une connexion internet.

- Accès ADSL : 30.00 € HT/mois soit 360.00 € HT/an.

Soit un coût supplémentaire de 360.00 € HT/an (432.00 € TTC) soit 810.00 € HT (972.00 € TTC), sur 27 mois (*).

Ce qui engendre un coût total supplémentaire de 1 080.00 € HT/an (1 296.00 € TTC) soit 2 430.00 € HT (2 916.00 € TTC), sur 27 mois (*).

L'avenant représente une augmentation de 4.21% du montant initial du marché.

(*) Mois restants à compter du 1^{er} février 2022 et jusqu'à la fin du marché initiale (30 avril 2024).

✚ Avenant location et maintenance de photocopieurs

Le service Etat-Civil était équipé d'un matériel initialement utilisé par l'équipe pédagogique de l'école primaire. Suite à une panne et n'étant plus couvert par un contrat de maintenance, ce matériel n'a pu être réparé et est aujourd'hui inutilisable.

Par conséquent, il a été décidé de mettre à disposition du service un nouvel équipement.

La société OMR-KONICA MINOLTA propose un matériel de la marque KONICA MINOLTA – modèle C257i, sur une période de 20 trimestres (5 ans) pour un coût de :

- Location d'un équipement : 95.10 € HT par trimestre soit 380.40 € HT par an,
- Maintenance de l'équipement (*) : 15.60 € HT par an (pages N&B) et 156.00 € HT par an (pages couleur), soit 171.60 € HT par an.

Soit un coût supplémentaire de 552.00 € HT par an (662.40 € TTC), soit 2 760.00 € HT sur 5 ans (3 312.00 € TTC).

L'avenant représente une augmentation de 6.23% du montant initial du marché.

(*) La maintenance est basée sur une estimation des copies réalisées sur les anciens modèles avec un coût de 0.0026 € HT/N&B et 0.026 € HT/couleur :

- 6 000 copies couleur par an et 6 000 copies N&B par an.

✚ Avenant modification du beffroi – Restauration de l'Eglise Notre Dame de Pitié (concerne la maîtrise d'œuvre et le lot n°2 charpente)

La Ville du Croisic a confié le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet NIGUES, notifié le 30 octobre 2015.

Le marché de maîtrise d'œuvre après la passation de l'avenant n°3 est d'un montant de 154 998.45 € HT.

Suite à la validation par le maître d'ouvrage des travaux pour la réalisation d'un beffroi en bois, en remplacement du beffroi métallique pour un montant de 28 212.61 € HT.

La mise en œuvre de ces travaux nécessite la rémunération de l'architecte. Le taux de rémunération du cabinet NIGUES est de 7.54%.

Soit une plus-value de 2 127.23 € HT.

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de base en fonction des travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage, cela impacte le titulaire du lot n°2 charpente – ASSELIN).

Les caractéristiques des travaux sont la réalisation du beffroi.

Travaux en plus-value sur le beffroi en bois :

Travaux de dépose

Dépose en démolition des deux portiques en sapin y compris évacuation des bois	1 409.59 € HT
Dépose en démolition de l'ensemble du planchéage du troisième niveau	739.05 € HT

Structure secondaire du plancher niveau trois et plancher chêne 33 mm

Fourniture et pose d'une structure secondaire en solive, chêne de 150*150 pour reprendre le planchéage en chêne d'épaisseur de 33 mm (lame jointe)	5 136.84 € HT
Y compris toutes sujétions pour découpes circulaires et adaptations aux déformations des maçonneries d'élévation	4 561.44 € HT

Remplacement du beffroi des cloches

Remplacement du beffroi métallique par un beffroi en bois y compris accompagnement 39 259.65 € HT

Travaux en moins-value :

Réalisation d'un étaielement pour assise provisoire du beffroi - 3 436.06 € HT

Désolidarisation du beffroi des cloches	- 2 842.56 € HT
Etalement et protection du mécanisme de l'horloge	- 1 309.20 € HT
Pose de patins anti vibratiles entre les traverses basses du beffroi et ses nouveaux supports en bois y compris toutes sujétions	- 4 473.00 € HT
Traitement par nettoyage, passivation et mise en peinture du beffroi	- 4 356.33 € HT
Façon, fourniture et mise en place de 2 solives neuves de substitution au droit du plancher du troisième niveau du clocher	- 2 314.43 € HT
Restauration en recherche du plancher du troisième niveau du clocher y compris comblement du manque situé à l'angle sud-est	- 4 162.38 € HT

Soit des travaux en plus-value pour un montant de : **28 212.61 € HT**

✚ Avenant nouveaux prix – Restauration de l’Eglise Notre Dame de Pitié – Lot n°1 maçonnerie/pierre de taille

Le marché de réhabilitation de l’Eglise Notre Dame de Pitié pour le lot n°1 maçonnerie/pierre de taille a été attribuée à l’entreprise LEFEVRE pour un montant global (TF+TC1+TC2+TC3) de 1 122 643.70 € TTC et une variante de 42 100 € TTC.

En remplacement d’un échafaudage métallique servant d’accès provisoire aux voutes situées au-dessus de la nef principale, il est proposé de réaliser un platelage de visite en bois avec garde-corps afin de pérenniser un cheminement définitif à cette zone.

Pour cela il est nécessaire de créer des prix nouveaux.

Prix nouveaux :

- Acheminement et approvisionnement matériaux pour l’ensemble 356.40 € HT,
- Pose de consoles bois comprenant un platelage bois, un garde-corps avec main courante et 2 lisses, 24 unités (502.43 l’unité) pour 12 058.32 € HT.

Total mise en place d’un platelage bois au-dessus des voutes de la nef : 12 414.72 € HT.

Travaux en moins-value :

- Installation de chantier : - 3 557.83 € HT,
- Protection et sécurité des combles de la nef principale : -8 538.29 € HT,
- Geste commercial de l’entreprise LEFEVRE : - 318.60 € HT.

Total de la moins-value : - 12 414.72 € HT.

Le Maire
Michèle QUELLARD